Demande d'un crédit de CHF 332'000.00 TTC pour le remplacement des conduites d'eau potable sur les chemins du Rossignol, du Pinson et de la Fauvette, ainsi que pour des travaux de réfection sur le réseau d'assainissement au chemin du Rossignol, subside de l'Établissement Cantonal d'Assurance incendie (ECA) non déduit

N° DE PRÉAVIS: 42/12.23



**DIRECTION**: Infrastructures et gestion urbaine

Préavis présenté au Conseil communal en séance du : mercredi 6 décembre 2023

**PREMIÈRE SÉANCE DE COMMISSION** mardi 23 janvier 2024 à 18 h 30 / en salle Léman, avenue de Riond-Bosson 14

DEMANDE DE DÉTERMINATION DE LA COMMISSION DES FINANCES: non

**ANNEXES:** Néant



# TABLE DES MATIÈRES

1	OBJET DU PRÉAVIS	3
2	PRÉAMBULE	3
3	ASPECTS TECHNIQUES	4
3.1 3.2	Coordination avec services extra communaux	
3.3 3.4	Services industriels - Conduite d'eau – Travaux projetés Services techniques - routes et assainissement - Travaux projetés	4
4	PLANNING GÉNÉRAL	6
5	ASPECTS FINANCIERS	7
5.1 5.2 5.3	Coûts et recettes du projet	7
6	ASPECTS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE	8
7	CONCLUSION	9



Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

## 1 OBJET DU PRÉAVIS

Les réseaux d'eau potable, de gaz naturel, les collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées, ainsi que l'éclairage public nécessitent un entretien annuel régulier, mais aussi des interventions ponctuelles plus conséquentes tels que des renforcements, remplacements ou extensions.

Suite à plusieurs fuites qui sont survenues ces dernières années, les Services industriels souhaitent remplacer les conduites d'eau potable vétustes se trouvant sous les chemins du Rossignol, de la Fauvette et du Pinson. Ces interventions offriront également l'opportunité d'effectuer des travaux de réfection sur le réseau d'assainissement (Eaux usées). Afin d'assurer la sécurité de distribution de l'eau potable et l'évacuation des eaux claires et des eaux usées, le présent préavis a pour but de demander les crédits nécessaires pour entreprendre ces travaux.

### 2 PRÉAMBULE

Les chemins du Rossignol, du Pinson et de la Fauvette sont des chemins situés sur le domaine privé. Néanmoins selon la législation en vigueur, il appartient à la Commune d'assumer l'entretien des infrastructures souterraines qui sont propriétés de la Ville de Morges, à savoir les conduites et canalisations principales dont celles de distribution de l'eau potable et d'assainissement.

Ce préavis fait référence au crédit cadre eau et gaz assainissement 2024-2028, inscrit au plan des investissements.

Afin de garantir un impact minimal sur le revêtement routier, les conduites des chemins de la Fauvette et du Pinson seront réhabilitées par sondages et tubage. Sur le chemin du Rossignol, la creuse d'une fouille est inévitable en raison de la nécessité d'installer une borne hydrante à mi-chemin, selon demande des pompiers. En effet, le service du feu est systématiquement consulté lors des travaux de remplacement des conduites d'eau afin d'améliorer la défense incendie, ou l'adapter en fonction de l'évolution des moyens d'interventions.

Ces trois chemins ne sont pas équipés de conduites de gaz. Selon la planification énergétique territoriale, cette zone pourra être desservie dans le futur par un chauffage à distance ou par d'autres sources d'énergie renouvelable.

PRÉAVIS 42/12.23

## 3 ASPECTS TECHNIQUES

### 3.1 Coordination avec services extra communaux

Tous les services extra-communaux ont été informés du projet et la possibilité leur a été offerte d'intervenir en même temps. À ce jour, seule la société Romande Énergie a annoncé son intention de profiter du projet pour réaliser des travaux de mise à niveau des lignes électriques souterraines.

## 3.2 Implication des propriétaires

Les propriétaires ont été informés de la démarche prévue, par courrier daté du 16 novembre 2023. Ces chemins étant privés, ils·elles ont été invités·es à se manifester en cas d'intérêt afin d'être mis en contact avec les entreprises pour la réfection globale, à leur frais, du revêtement de surface.

# 3.3 Services industriels - Conduite d'eau – Travaux projetés

# Chemin du Rossignol

## Eau potable

La conduite d'eau potable est constituée d'un tronçon de 101 mètres en fonte grise vissée de DN100 (Diamètre Nominal). La conduite date de 1968. Il est prévu de la remplacer, en fouille ouverte, avec un tuyau en polyéthylène (PE) de  $\emptyset$  160 mm.

Il est également prévu d'installer une nouvelle borne hydrante à mi-tronçon. Les conduites de raccordement sur d'autres bras de réseau, ainsi que les branchements d'immeubles et de bornes hydrantes seront également remplacés.

Les travaux d'appareillage et la pose de conduites d'eau seront exécutés par les Services Industriels.

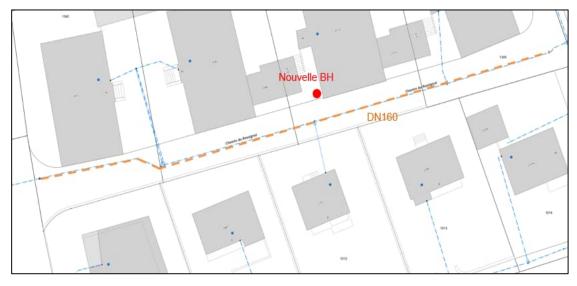


Figure 1: Conduites à remplacer au Chemin du Rossignol, avec la nouvelle conduite d'eau potable en orange.



# Chemin de la Fauvette

# Eau potable

La conduite d'eau potable est constituée d'un tronçon de 92 mètres en fonte grise vissée de DN100 (Diamètre Nominal). La conduite date de 1968. Il est prévu de la réhabiliter par un tubage avec un tuyau en polyéthylène (PE) de  $\emptyset$  63 mm.

Il est également prévu de remplacer la borne hydrante actuellement située à l'Ouest et de la déplacer au carrefour avec le chemin de la Grosse Pierre. La borne hydrante à l'angle du chemin de la Fauvette et du chemin de l'Alouette ne sera pas modifiée. Les conduites de raccordement sur d'autres bras de réseau ainsi que les branchements d'immeubles et de bornes hydrantes seront également remplacés.

Les travaux d'appareillage et la pose de conduites d'eau seront exécutés par les Services Industriels.

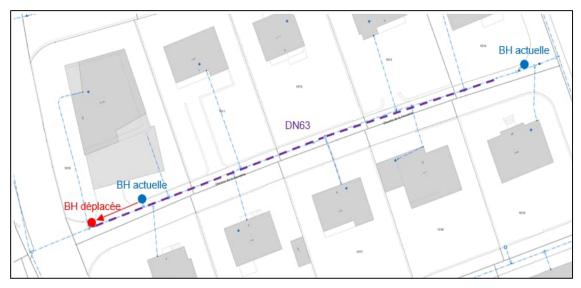


Figure 2: Conduite d'eau potable à réhabiliter au Chemin de la Fauvette, avec la nouvelle conduite d'eau potable en violet.

# Chemin du Pinson

### Eau potable

La conduite d'eau potable est constituée de deux tronçons : le premier de 66 mètres en fonte ductile vissée de DN125 (Diamètre Nominal), datant de 1981. Le second de 35 mètres en fonte ductile vissée de DN100 (Diamètre Nominal) datant de 1968.

Ces deux tronçons seront réhabilités par tubage avec un tuyau en polyéthylène (PE) de  $\emptyset$  63 mm.

Il est également prévu de remplacer la borne hydrante actuelle et de la déplacer au carrefour avec le chemin de l'Alouette. Les conduites de raccordement sur d'autres bras de réseau, ainsi que les branchement d'immeubles et de bornes hydrantes seront également remplacés.

1110

Les travaux d'appareillage et la pose de conduites d'eau seront exécutés par les Services Industriels.



Figure 3: Conduite d'eau potable à réhabiliter au Chemin du Pinson, avec la nouvelle conduite d'eau potable en violet.

# 3.4 Services techniques - routes et assainissement - Travaux projetés

Ces chemins étant privés, l'entretien des revêtements routiers de surface n'incombe pas à la Ville. Cependant, les Services techniques ont identifié des besoins de réfection du réseau souterrains d'assainissement communal. C'est pourquoi ces interventions ont été incluses dans le préavis :

- Suppression de deux chambres enterrées et réalisation de deux nouvelles chambres d'eaux claires et d'eaux usées afin de permettre une exploitation efficace des canalisations.
- Remplacement /adaptation de sept couvercles de chambres.

Dans ce cadre, la procédure d'appel d'offres pour la partie génie civil a été mutualisée et les travaux de remplacement d'infrastructures seront réalisés de manière coordonnée.

## 4 PLANNING GÉNÉRAL

Les travaux seront réalisés dès le printemps 2024, pour une durée d'environ 8 semaines.

L'ordre d'exécution entre les trois chemins n'a pas encore été déterminé et sera planifié par la direction des travaux, en fonction des contraintes locales.

# PRÉAVIS 42/12.23

### 5 ASPECTS FINANCIERS

# 5.1 Coûts et recettes du projet

	Désignation	Eau potable	Assainissement	Total
		811	460	
1	Génie civil			
1.1	Génie-civil - fouilles	88 400.00		
1.2	Génie-civil - Sondages	20 600.00		
1.3	Génie-civil - Réfection / routes	54 100.00	21 000.00	
1.4	Génie-civil - Travaux sur chambres		22 000.00	
		163 100.00	43 000.00	206 100.00
2	Appareillages eau potable	36 700.00		36 700.00
3	Travaux divers et annexe			
	Signalisation, marquage	2 400.00		
	Assurance TC-MO	1 600.00		
3.3	Abornement, servitudes, conventions	3 600.00		
		7 600.00		7 600.00
4	Honoraires bureaux d'ingénieurs			
5.1	Constats chemins et bâtiments	3 900.00	300.00	
5.2	Etude, appel d'offres	10 500.00	1 000.00	
5.3	Réalisation et direction des travaux	14 000.00	2 000.00	
		28 400.00	3 300.00	31 700.00
	Total travaux intermédiaire	235 800.00	46 300.00	282 100.00
	Divers et imprévus env. 9%	21 000.00	4 000.00	25 000.00
	Total travaux HT	256 800.00	50 300.00	307 100.00
	TVA 8.1%	20 800.80	4 074.30	24 875.10
	TOTAL travaux TTC (arrondi)	277 500.00	54 500.00	332 000.00

Un subside pour ces travaux pourra être obtenu auprès de l'ECA. Il est estimé à environ CHF 12'000.00.

Les travaux et prestations exécutés par les services communaux qui comprennent essentiellement l'engagement de ressources humaines, ont été estimés de la manière suivante :

- Pose des appareillages et des conduites par les Services industriels : CHF 25'000.00.
- Suivi du mandat et représentation du maître d'ouvrage lors de l'étude et de la réalisation. Procédures d'autorisation et d'octroi des crédits : CHF 15'000.00.

# 5.2 Incidences sur le budget d'investissement

Les comptes de l'eau potable et de l'assainissement étant des comptes affectés, les amortissements et intérêts sont prélevés annuellement des fonds de réserve respectifs lors du bouclement des comptes.



Au plan des investissements 2024-2028, est prévu le préavis N° Abacus 3407 Crédit cadre eau et gaz assainissement pour un montant de CHF 1'650'000.00 TTC. Ce présent préavis de CHF 332'000.00 viendra en déduction du crédit cadre précité.

Nous proposons d'apporter les modifications suivantes au plan des investissements :

- 1. Soustraire le montant de CHF 332'000.00 du préavis 3407 qui se monterait ainsi à CHF 1'318'000.00.
- 2. Créer une nouvelle ligne au plan des investissements : 3530 Remplacement de conduites d'eau et assainissement au chemin du Rossignol, de la Fauvette et du Pinson, avec un montant de CHF 332'000.00 TTC.

La dépense sera financée par la trésorerie générale et sera imputée par les comptes d'investissement N° 3530.81100.504000 - CHF 277'500.00 et N° 3530.46000.504000 - CHF 54'500.00.

#### 5.3 Tableau financier

#### **BUDGET D'INVESTISSEMENTS**

Montant on CUE (TTC)	Total	2023	2024	2025	2026	2027
Montant en CHF (TTC)						et suivantes
Dépenses	332 000.00		300 000.00	32 000.00		
Subventions, participations ou autres	12 000.00		-	12 000.00		
Utilisation fonds	-					
Total investissements	320 000.00	-	300 000.00	20 000.00	-	-

### **BUDGET DE FONCTIONNEMENT**

Durée d'amortissement	30
Année début de l'amortissement	2024
Année bouclement du préavis	2025
Taux d'intérêt au 31 décembre 2022	0.50 %

		2023	2024	2025	2026	2027
		2023	2024	2025 2026	et suivantes	
Charge d'intérêts		-	857.67	857.67	857.67	857.67
Charge d'amortissement		-	11 066.67	11 066.67	10 638.10	10 638.10
Autres charges	Chapitre	•				
Recettes	Chapitre					
		<u> </u>				
Total fonctionnement		-	11 924.33	11 924.33	11 495.76	11 495.76

Selon l'échéance du versement de la subvention, l'amortissement sera recalculé.

#### 6 ASPECTS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Un entretien régulier des infrastructures permet de maintenir la qualité de celles-ci, ainsi que leur pérennité. Cette dernière étant prolongée, cela permet d'économiser l'utilisation de matières premières et d'optimiser le financement pour le maintien de la valeur des réseaux.

### 7 CONCLUSION

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- → vu le préavis de la Municipalité,
- → après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

# décide:

- 1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 332'000.00 TTC pour le remplacement des conduites d'eau potable sur les chemins du Rossignol, du Pinson et de la Fauvette, ainsi que pour des travaux de réfection sur le réseau d'assainissement au chemin de Rossignol, subside de l'Établissement Cantonal d'Assurance incendie (ECA) non déduit
- 2. de dire que le montant de CHF 332'000.00 sera amorti en règle générale, en 30 ans, à raison de CHF 11'066.67 par année à porter en compte dès le début d'utilisation de l'immobilisation.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 27 novembre 2023.

au nom de la Municipalité la syndique le secrétaire

Mélanie Wyss Giancarlo Stella